

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 5 février 2026

DATE D’AFFICHAGE : 5 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 26

L’an deux mille vingt-six, le onze février, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le cinq février deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

M. BONNEAU, Mme BATHILY, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, Mme CHATELAIN, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, M. FOURE, Mme BAUDRY, M. JALLOT, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme CHIARETTO (procuration Mme ARENOU)

M. LIAOUI (procuration Mme ABLOUH)

Mme DUBOIS (procuration Mme. BOUKANDOURA)

Absents

M. BOUCHELLA

M. CAMARA

M. ALIMI

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

DENOMINATION DE L'ANCIENNE RUE DES PETITS PAS EN « RUE DES HELIODORES »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le plan de situation ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, Maire-adjoint délégué à l'Urbanisme et au Développement économique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

AUTORISE la continuité de la dénomination de la rue des Héliodores ;

AUTORISE le renommage du tronçon concerné de la rue des Petits Pas en rue des Héliodores, et ce jusqu'au mail du Coteau ;

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le seize février deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

